

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 30 (1983)
Heft: 6

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

en prévoyant de grands flux de déplacements débordant les secteurs, mais ayant des effets compensateurs. Pour pouvoir maîtriser ces flux, il faut adopter une perspective globale, qui permet d'intégrer les flux à chaque voie de déplacements, en tenant compte des priorités et des exigences d'admissibilité, car c'est la méthode qui semble la plus appropriée au point de vue collectif.

Il sera indispensable de faire des compromis avec les intérêts particuliers, car souvent des cheminements courts pour un groupe d'habitants peuvent entraîner de plus longs parcours pour d'autres. Et comme il faut en principe donner à tous les habitants, exception faite de ceux qui ont un privilège d'occupation, les mêmes chances, on doit, pour l'attribution globale, adopter un critère de qualité qui se retrouve dans la somme totale de toutes les distances de déplacement, sans définir d'autres différences spécifiques entre les habitants ou les places protégées.

La mission globale d'attribution ne peut et ne doit pas tenir compte de tous les critères du système final. C'est pourquoi elle en abandonne quelques-uns à la planification locale, lorsque la chose est indiquée. La mission de préparation ainsi décrite s'occupe uniquement des objectifs globaux précis de «l'effet de protection» et de «l'accessibilité». La mission globale d'attribution utilise en revanche comme cadre la planification locale. Elle doit tenir compte dans une large mesure de cette dernière, également lorsqu'elle prend en considération les communautés d'habitation.

Comme les distances de déplacement déterminantes pour la péréquation dépendent seulement de l'appartenance des habitants et des abris à un secteur,

la mission de péréquation permettra en général de dégager de nombreux modèles d'attribution de valeur pratiquement égale. Cela permettra, après intégration des possibilités de survie (tolérance), de faire un certain choix dont on pourra profiter. On trouvera un modèle d'attribution aussi équilibré que possible, tendant à éviter l'éclatement des communautés domestiques. A cet égard, il conviendra en premier lieu de ne pas séparer inutilement les communautés domestiques qui doivent abandonner leur propre secteur. On notera qu'en général on ne pourra pas s'en tirer sans provoquer des séparations, car les priorités d'occupation de leur propre abri par les habitants des maisons nous y contraindront. Mais le choix du secteur et l'extension de ce choix auront une influence considérable sur la réussite de l'opération formulée ci-dessus.

La réalisation du logiciel de planification

Le diagramme de cheminement des données nous donne un aperçu de la composition modulaire du logiciel de planification élaboré. (Voir figure 2 à la page 37.)

Alors que l'attribution verticale et l'établissement du bilan servent à fixer l'attribution dans chaque maison, respectivement les bilans dans les secteurs, le module «planification de la péréquation» assure une véritable égalisation dans le domaine de la planification. Au nœud du diagramme, on donne une solution à la question des transferts linéaires, en ce que les habitants recensés dans les secteurs sont affectés aux places protégées également recensées. L'importance des distances de déplacement et la distance maximale admissible de déplacement sont des paramètres de direction essentiels pour ce module. On peut

demander comme option que le plus grand nombre possible d'habitants reste dans leur propre secteur. Le module «dislocation» décompose les résultats de la planification de mise sur pied d'égalité (flux entre les secteurs) en attributions entre les maisons et les abris.

Le résultat final de l'engagement de l'ordinateur donne ce qui suit:

Pour chaque maison:

- le nombre des habitants restant dans leur propre maison*
- le nombre des habitants affectés à un abri situé dans leur propre secteur**
- le nombre des habitants qui sont affectés à un abri désigné par son adresse dans un autre secteur***

Les attributions sont présentées explicitement dans la figure 3.

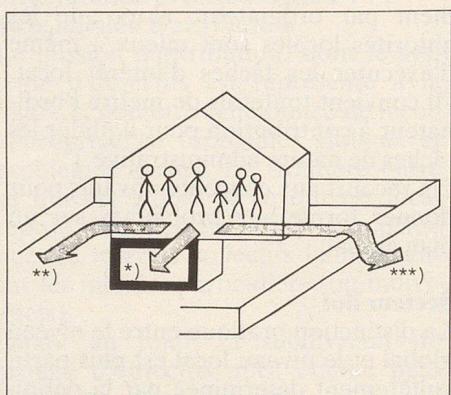


Fig. 3. Résultat final de l'utilisation de l'ordinateur.

L'ordinateur ayant exécuté la planification globale, les secteurs peuvent être complètement découplés les uns des autres s'agissant des attributions. Il ne reste plus aux autorités locales qu'à s'occuper de maintenir éventuellement la communauté familiale et d'entreprendre des modifications d'ordre local. Il s'agit de tâches que l'on ne peut, et ne doit, du moins en partie, pas confier à l'ordinateur.

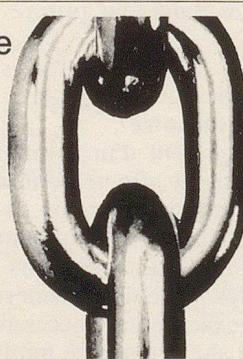
Des enquêtes réalisées, il est ressorti qu'il convient d'examiner sérieusement l'utilisation de l'ordinateur au service de la planification des communes de plus de 20 000 habitants, pour le cas où les données nécessaires peuvent être saisies et tenues à jour sur le plan informatique. Car pour de tels ordres de grandeur, l'amélioration de la qualité de la planification compense entièrement le supplément de dépenses. Une grande commune n'en tirera pas seulement une planification considérablement améliorée par rapport à sa planification conventionnelle, mais la dépense que cela lui entraînera restera comparativement faible.

Die Vertrauensfirma für Ihre Sicherheitsprobleme!

Alarmanlagen
Türfernsehsprechanlagen
Fernsehüberwachungen
Notstromleuchten

SICHERHEITSTECHNIK

MEXAG



Riedtlistrasse 8
8042 Zürich
Tel. 01/363 17 69